



**BUREAU DE LA
RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE**

Arrêté du 24 décembre 2020

Objet : publication de la liste des journaux habilités dans le département de l'Aveyron à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2021.

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

VU la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, modifiée en dernier ressort par l'article 17 de la loi n° 2015-433 du 17 avril 2015 portant diverses dispositions tendant à la modernisation du secteur de la presse ;

VU l'article 2 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 concernant le prix de la ligne des annonces judiciaires et légales est fixé par arrêté conjoint du ministre de la culture et de la communication et du ministre de l'économie et des finances ;

VU le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019, modifié par le décret 2020-1178 du 25 septembre 2020 relatif aux annonces judiciaires et légales ;

VU l'arrêté du 24 août 2020, donnant délégation de signature à Mme Pascale RODRIGO, sous-préfète de Villefranche-de-Rouergue ;

VU les demandes des journaux en vu d'être habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2021 ;

Sur proposition de Madame la Sous-Préfète de Villefranche-de-Rouergue ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : La liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales pendant l'année 2021 dans le département de l'Aveyron est fixée comme suit :

QUOTIDIENS :

CENTRE PRESSE, 8-10 avenue Victor Hugo, 12021 Rodez cedex 9
LA DÉPÊCHE DU MIDI, avenue Jean Baylet 31095 Toulouse cedex 9
MIDI LIBRE, rue du mas de grille 34438 St Jean de Védas cedex

HEBDOMADAIRES :

LA DÉPÊCHE DU MIDI DIMANCHE, avenue Jean Baylet - 31095 Toulouse cedex 9
LE BULLETIN D'ESPALION, 6 rue Antoine Fanguin, BP 25 - 12500 Espalion
LE JOURNAL DE MILLAU, 8 Place du Mandarous, BP 40134 - 12101 Millau cedex
LE PROGRES SAINT AFFRICAIN, Boulevard de la Résistance - 12400 Saint Affrique
LE VILLEFRANCHOIS, place de la République - 12200 Villefranche de Rouergue
LA VOLONTE PAYSANNE, Carrefour de l'Agriculture - 12026 Rodez cedex 9
LE PETIT JOURNAL, 1300 avenue d'Andus - 82003 MONTAUBAN cedex
L'HEBDO, ZA Bel air, rue des vanniers - 12000 RODEZ

Article 2 : La liste des services de presse en ligne habilités à publier les annonces judiciaires et légales pendant l'année 2021 dans le département de l'Aveyron est fixée comme suit :

ACTU.FR - PUBLI HEBDO, 13 rue du breil, 35051 RENNES Cedex 9
CENTRE PRESSE AVEYRON.FR, 8-10 avenue Victor Hugo, 12021 Rodez cedex 9
LA DÉPÊCHE.FR, avenue Jean Baylet 31095 Toulouse cedex 9
MIDI LIBRE.FR, rue du mas de grille 34438 St Jean de Védas cedex
L'AGGLORIEUSE.INFO, 15 rue des Loutres, 34170 Castelnau le Lez
JOURNAL LE SAINT-AFFRICAIN, 29 bd Emile Borel - 12400 SAINT-AFFRIQUE
AVEYRON DIGITAL NEWS.FR, bd de la résistance - 12400 SAINT-AFFRIQUE
LE PROGRES SAINT-AFFRICAIN.FR, bd de la résistance - 12400 SAINT-AFFRIQUE
LE PETIT JOURNAL.NET, 1300 avenue d'Andus - 82003 MONTAUBAN cedex
MILLAVOIS.COM, 10C impasse Rose Hugla - 12100 MILLAU

Article 3 : Indépendamment des recours (gracieux ou hiérarchique) susceptibles d'être exercés, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV, BP 7007, TOULOUSE CEDEX 07.

Article 4 : La Préfète de l'Aveyron, les Sous-Préfets de Millau et de Villefranche-de-Rouergue et le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Villefranche-de-Rouergue, le 24 DEC. 2020

La Préfète, par délégation
La Sous-préfète


Pascale RODRIGO

